

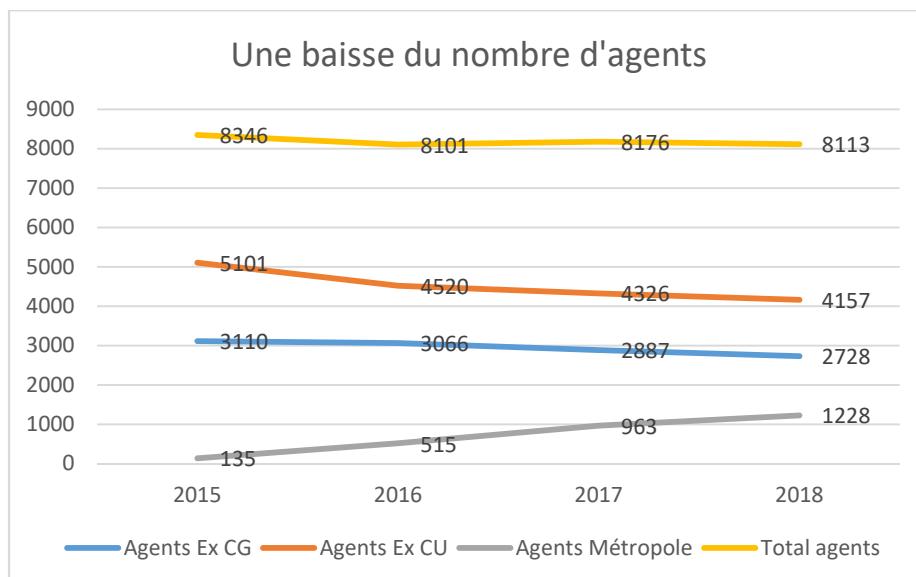


REGIME METROPOLE : BAISSES DES EFFECTIFS ET INEGALITES DE TRAITEMENT !!

La Chambre Régionale des Comptes a procédé à l'examen de la gestion de la Métropole de Lyon depuis sa création et a rendu son rapport le 15 décembre 2020 : <https://www.ccomptes.fr/fr/publications/metropole-de-lyon-enquete-nationale-portant-sur-la-mise-en-place-des-metropoles>

Résultat : La collectivité a perdu **233** agents entre 2015 et 2018.

L'exécutif actuel nous annonce des créations de poste pour mettre en œuvre son projet politique mais elles ne compenseront pas cette forte baisse.



L'enquête revèle des inégalités criantes de rémunération selon l'origine des agents publics. On constate une forte progression des agents « dits Métropole » qui sont très mal rémunérés. La convergence des rémunérations s'effectue par le bas.

La masse salariale a très peu augmenté depuis la création de la Métropole de Lyon :

Tableau 71 : Rémunération du personnel

En €	2015	2016	2017	2018	Variation 15-18
Rémunération du personnel	280 296 246	286 512 114	291 740 787	294 455 657	5,05%
dont régime indemnitaire	60 295 650	60 770 076	60 195 270	61 778 729	2,46%
% RI	21,51	21,21	20,63	20,98	-0,53
% RI hors ass mat	21,60	21,03	20,43	20,79	-0,81
% RI titulaires uniquement	21,5468817	20,9929625	20,432012	20,87	-0,68

Source : *comptes de gestion (BP et BA) - Retraitements CRC*

A noter que la rémunération du personnel a augmenté de 5% pendant la période quand l'inflation augmentait de 3%. Le gain réel est très faible, 2%, soit 0,7% par an.. Les agents ont perdu en régime indemnitaire qui a baissé sur toute la période.

DES DIFFÉRENCES INACCEPTABLES DE REMUNERATION

Tableau 8 : Rémunérations moyennes nettes par catégorie et par origine entre 2015 et 2018

	2015	2016	2017	2018	Moyenne sur la période
A	3 124 €	3 095 €	3 141 €	3 151 €	3 128 €
Ex-COURLY	3 477 €	3 525 €	3 574 €	3 622 €	3 547 €
Ex-département	2 798 €	2 820 €	2 926 €	2 940 €	2 868 €
Entrants Métropole	2 411 €	2 466 €	2 565 €	2 625 €	2 552 €
B	2 168 €	2 152 €	2 173 €	2 156 €	2 162 €
Ex-COURLY	2 373 €	2 367 €	2 402 €	2 406 €	2 386 €
Ex-département	2 077 €	2 097 €	2 142 €	2 141 €	2 113 €
Entrants Métropole	1 728 €	1 781 €	1 833 €	1 816 €	1 808 €
C	1 862 €	1 847 €	1 880 €	1 881 €	1 867 €
Ex-COURLY	1 971 €	1 975 €	2 020 €	2 035 €	1 999 €
Ex-département	1 630 €	1 639 €	1 680 €	1 688 €	1 658 €
Entrants Métropole	1 517 €	1 500 €	1 566 €	1 566 €	1 547 €
Moyenne	2 149 €	2 140 €	2 178 €	2 178 €	2 161 €

Source : données de la paye, produites par la métropole, la COURLY et le département, retraitement CRC

En synthèse, cela donne les écarts suivants de rémunération par mois :

ECARTS DE REMUNERATIONS MENSUELLES			
En € mensuel	A	B	C
Montant maxi écart	997 €	590 €	469 €
%	38%	32%	30%

Nous pouvons remercier la Chambre Régionale des Comptes qui a réalisé un vrai bilan social de la collectivité.

Certains agents de catégorie C, ex Communauté urbaine, perçoivent plus que des agents de catégories B nouveaux arrivants.

Certes, cela s'explique en partie par la faible rémunération de certaines filières, comme la filière sociale dont sont issus beaucoup d'agents ex-département. Les nouveaux arrivants sont plutôt plus jeunes que les autres et ont donc une rémunération inférieure de ce fait.

Pour la **CFDT** cette situation est inacceptable et nous revendiquons :

- L'augmentation de la masse salariale pour tendre vers le principe à travail égal, salaire égal. Cette évolution pourrait être réalisée sur plusieurs années.
- L'égalité des salaires par catégorie.
- La refonte globale des régimes indemnitaire.
- La mise en place d'une nouvelle prime : forfait mobilités durables (vélos, covoiturage), et l'augmentation de la prime d'intéressement
- La mise en place d'un Régime Indemnitaire de Fonctions de 90€ pour toutes les catégories C tel que nous le revendiquons depuis juin 2019

Rejoignez la **CFDT**, ensemble nous serons plus forts.

CFDT Interco Rhône Métropole de Lyon
Hôtel de la Métropole de Lyon – 20, rue du Lac – CS 33569 - 69505 Lyon cedex 03

04 28 67 56 51 / 06 65 10 56 83- cfdt@grandlyon.com – BLOG : <https://cfdtmetropoledelyon.com/>